



SCOLARITÉ

Périscolaire

L'ensemble des services périscolaires est géré par le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique Soisy-Bouy et Chalautre la Petite.

Le S.I.R.P.S.B.E.C

- **Président :** Monsieur SOTTIEZ, Maire de Soisy-Bouy.
- **Vice-Présidente :** Madame BELLACHE, Maire de Chalautre-la-Petite

Le Syndicat, financé par les deux mairies, met à la disposition des parents d'élèves de Soisy-Bouy et de Chalautre-la-Petite un service de cantine, une garderie à Chalautre-la-Petite, une garderie à Soisy-Bouy, une étude surveillée pour les enfants de l'école primaire.

Le syndicat est le lien avec le transporteur scolaire.

Il offre aux enfants du matériel pour les écoles (ordinateurs, vélos,...) et garderies, le spectacle et les cadeaux de Noël, des livres, le transport pour les séances piscines ou encore le voyage de fin d'année...

CONTACT



Bureau

Mme Vilmot, secrétaire - 01 64 00 39 79

19 place de la Mairie
77650 Soisy-Bouy

@ Courriel

☎ 09 57 08 05 56

🌐 Site Mairie de Soisy-Bouy - SIRPS
BEC (<https://www.mairie-soisybouy.fr/index.php/lecole/>)

Garderies

Les horaires de garderie sont basés sur les horaires des classes, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

A Chalaautre

- Matin : de 7h30 à 8h35
- Soir : de 16h30 à 18h30

A Soisy-Bouy

- Matin : de 7h30 à 8h20
- Soir : de 16h40 à 18h30

Les tarifs sont révisables chaque année.

Pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Le matin le montant s'élève à 0,80 €
- le soir à 1.60€

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de fin de garderie et d'être ponctuels pour l'heure de départ de leurs enfants.



Règlement garderie 2021-2022 (</sites/chalaautre-la-petite.fr/files/media/downloads/reglement-garderie.pdf>)

PDF
209.83 Ko

Cantine

La cantine scolaire située à Chalautre-la-Petite est ouverte aux élèves de Soisy-Bouy et Chalautre-la-Petite pour le déjeuner. Elle peut accueillir 50 rationnaires par service, avec possibilité de 2 services par jour. Si le maximum est atteint, seront acceptés à la cantine les enfants dont les parents sont absents du domicile familial sur présentation d'un justificatif.

Horaires des services de cantine

- Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 heures 30 à 13 heures 30

Inscription

Les inscriptions doivent être impérativement effectuées à l'aide du bulletin d'inscription (ils se trouvent au secrétariat du SIRPSBEC), entièrement complété et signé, accompagné d'un R.I.B.

La commande des repas s'effectue par un bulletin mensuel ou hebdomadaire.

Délais

Les délais pour prévenir d'un changement (jour ouvrable)

- Lundi : vendredi avant 9h
- Mardi : lundi avant 9h
- jeudi : mercredi avant 9h
- Vendredi : jeudi avant 9h

Il est donc indispensable que le secrétariat soit prévenu la veille avant 9 heures (Tél : 01 64 00 39 79) :

- de l'annulation de la commande d'un repas sinon il sera facturé
- de la commande exceptionnelle d'un repas (si celui-ci n'est pas commandé, l'enfant ne sera pas accepté).

Le S.I.R.P.S.B.E.C. envoie les menus par mail aux familles et depuis la rentrée de septembre 2021, le menu de la semaine est déposé sur l'application Panneau Pocket « RPI Chalautre et Soisy 77650 ».

Les tarifs ont été revus en août 2021 suite au choix d'un nouveau prestataire pour la fourniture des repas. Il a été décidé de privilégier la qualité (plus de produits frais, locaux et faits maison, avec moins d'allergènes), ce qui a une répercussion sur le tarif des repas. Le coût d'un déjeuner à la cantine s'élève désormais à 4.64€ (période 2022-2023).



Règlement cantine 2021-2022 (/sites/chalautre-la-petite.fr/files/media/downloads/reglement-de-la-cantine.pdf)

PDF
619.12 Ko

Etude surveillée

Le S.I.R.P.S.B.E.C. organise une étude surveillée en dehors du temps scolaire, afin de permettre aux enfants scolarisés au sein de l'école élémentaire (du CP au CM2) d'y apprendre leurs leçons et d'y faire leurs devoirs avec l'aide d'un enseignant, sauf cas exceptionnel. Il ne s'agit pas de cours individuels, ni d'aide personnalisée.

L'étude surveillée est organisée en période scolaire les lundis, mardis et jeudis de 16 heures 40 à 17 heures 40 dans les locaux de l'école élémentaire à Soisy-Bouy.

Inscription

L'inscription se fait de vacances à vacances (septembre à la Toussaint, novembre à Noël, janvier aux vacances d'hiver, vacances d'hiver à vacances de Pâques, vacances de pâques à vacances d'été). À cet effet, vous devez remettre au secrétariat du S.I.R.P.S.B.E.C. la feuille d'inscription à l'étude surveillée au plus tard le mercredi précédent une période (par exemple, le mercredi 31 octobre pour la période de novembre-décembre). Pour une inscription en cours de période, veuillez contacter le secrétariat du S.I.R.P.S.B.E.C. Des feuilles d'inscription seront à votre disposition au secrétariat ou à demander par mail.

Tarif

Le tarif d'une séance d'étude surveillée est fixé à 2.20€ pour la période 2022-2023, ce tarif est révisable chaque année.



Règlement étude surveillée 2021-2022 (/sites/chalautre-la-petite.fr/files/media/downloads/reglement-etude-surveillee.pdf)

PDF
698.85 Ko